



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Financement

Question au Gouvernement n° 2264

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le ministre des affaires sociales, l'application au pas de charge de la réforme hospitalière suscite de vives inquiétudes, tant en Ile-de-France que dans le pays.

Des mouvements sociaux relayés par les protestations unanimes des présidents des conseils d'administration ne cessent de se multiplier. Ils réagissent contre les sapeurs budgétaires, les restructurations et les redeploiements d'effectifs arbitrairement décidés par les nouveaux préfets sanitaires, véritables nouveaux proconsuls de la santé. Ainsi, 8 000 renouvellements de postes sont en jeu pour 1997, qui s'annonce comme l'année la plus difficile pour le secteur hospitalier.

L'enveloppe budgétaire accordée aux hôpitaux diminue de 260 millions en Ile-de-France et de 24,2 millions en Seine-Saint-Denis.

Les dépenses médicales, hospitalières et en personnel de l'hôpital intercommunal Robert-Ballanger, par exemple, sont ponctionnées de 6,7 millions de francs. Dans cet hôpital, près de soixante-dix emplois risquent d'être gelés. Cela aboutira à une baisse d'activité, à des fermetures de lits et, finalement, à une remise en cause de la diversité de l'offre et de la qualité des soins.

Loin d'être surdotés, ces établissements, situés dans les secteurs sensibles d'Ile-de-France, ont besoin au contraire de dotations budgétaires soutenues, principalement pour la psychiatrie, les services d'urgence, la prise en charge sociale de la toxicomanie et du sida, mais aussi pour l'accueil en long séjour des personnes âgées indépendantes.

Comment comptez-vous répondre au malaise ressenti par tous les acteurs de l'hôpital public, notamment en Ile-de-France où la situation est extrêmement périlleuse ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Asensi, les budgets qui ont été annoncés jusqu'à présent n'intègrent pas toutes les dépenses. Depuis, la revalorisation des traitements des personnels a été prise en compte. De plus, certaines dépenses spécifiques seront également prises en charge. Je suis sûr que vous ne pourrez pas rester insensible à l'argumentation que je vais maintenant développer. Après l'attribution d'un milliard supplémentaire, une région comme la Picardie, qui a souvent souffert d'un manque de moyens,...

M. Louis de Broissia. La Bourgogne aussi !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... à cause peut-être, il faut le reconnaître, d'une mobilisation trop importante en faveur de la région parisienne (Protestations sur les bancs du groupe communiste),...

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vrai !

M. le président. Monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. M. Barrot dit n'importe quoi, monsieur le président !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... connaîtra un taux de croissance de 2,08 %.

M. Maxime Gremetz. Nous avons tellement de retard !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Dans ces conditions, monsieur Gremetz, vous ne devriez rien dire !

Cela ne m'empêche pas de considérer que nous devons suivre très attentivement les problèmes. Les directeurs d'agence régionale ont au moins le mérite d'être proches du terrain, de voir ou se font sentir les besoins...

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vrai, ils ne discutent pas !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et d'essayer d'y adapter les moyens. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Je ne crois pas que les élus locaux auront à s'en plaindre. Plutôt que d'être regardé de très haut, tout cela sera vu au plus près !

Pour ma part, je vais recevoir les organisations syndicales. Il est bien évident que nous accompagnerons, chaque fois qu'il le faudra, certaines adaptations, tout en sachant que, dans l'hôpital public, il ne saurait être question de licenciement. Il convient en effet d'essayer de mieux adapter les moyens aux besoins. C'est dans la recherche d'une bonne adéquation entre ceux-ci et ceux-là et d'une meilleure qualité que nous parviendrons à résoudre ensemble les problèmes. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le ministre des affaires sociales, l'application au pas de charge de la réforme hospitalière suscite de vives inquiétudes, tant en Ile-de-France que dans le pays.

Des mouvements sociaux relayés par les protestations unanimes des présidents des conseils d'administration ne cessent de se multiplier. Ils réagissent contre les sapes budgétaires, les restructurations et les redeploiements d'effectifs arbitrairement décidés par les nouveaux préfets sanitaires, véritables nouveaux proconsuls de la santé. Ainsi, 8 000 renouvellements de postes sont en jeu pour 1997, qui s'annonce comme l'année la plus difficile pour le secteur hospitalier.

L'enveloppe budgétaire accordée aux hôpitaux diminue de 260 millions en Ile-de-France et de 24,2 millions en Seine-Saint-Denis.

Les dépenses médicales, hôteliers et en personnel de l'hôpital intercommunal Robert-Ballanger, par exemple, sont ponctionnées de 6,7 millions de francs. Dans cet hôpital, près de soixante-dix emplois risquent d'être gelés. Cela aboutira à une baisse d'activité, à des fermetures de lits et, finalement, à une remise en cause de la diversité de l'offre et de la qualité des soins.

Loin d'être surdotés, ces établissements, situés dans les secteurs sensibles d'Ile-de-France, ont besoin au contraire de dotations budgétaires soutenues, principalement pour la psychiatrie, les services d'urgence, la prise en charge sociale de la toxicomanie et du sida, mais aussi pour l'accueil en long séjour des personnes âgées indépendantes.

Comment comptez-vous répondre au malaise ressenti par tous les acteurs de l'hôpital public, notamment en Ile-de-France où la situation est extrêmement périlleuse ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Asensi, les budgets qui ont été annoncés jusqu'à présent n'intègrent pas toutes les dépenses. Depuis, la revalorisation des traitements des personnels a été prise en compte. De plus, certaines dépenses spécifiques seront également prises en charge. Je suis sûr que vous ne pourrez pas rester insensible à l'argumentation que je vais maintenant développer. Après l'attribution d'un milliard supplémentaire, une région comme la Picardie, qui a souvent souffert d'un manque de moyens,...

M. Louis de Broissia. La Bourgogne aussi !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... à cause peut-être, il faut le reconnaître, d'une mobilisation trop importante en faveur de la région parisienne (Protestations sur les bancs du groupe communiste),...

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vrai !

M. le président. Monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. M. Barrot dit n'importe quoi, monsieur le président !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... connaîtra un taux de croissance de 2,08 %.

M. Maxime Gremetz. Nous avons tellement de retard !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Dans ces conditions, monsieur Gremetz, vous ne devriez rien dire !

Cela ne m'empêche pas de considérer que nous devons suivre très attentivement les problèmes. Les directeurs d'agence régionale ont au moins le mérite d'être proches du terrain, de voir ou se font sentir les besoins...

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vrai, ils ne discutent pas !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et d'essayer d'y adapter les moyens. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Je ne crois pas que les élus locaux auront à s'en plaindre. Plutôt que d'être regardé de très haut, tout cela sera vu au plus près !

Pour ma part, je vais recevoir les organisations syndicales. Il est bien évident que nous accompagnerons, chaque fois qu'il le faudra, certaines adaptations, tout en sachant que, dans l'hôpital public, il ne saurait être question de licenciement. Il convient en effet d'essayer de mieux adapter les moyens aux besoins. C'est dans la recherche d'une bonne adéquation entre ceux-ci et ceux-là et d'une meilleure qualité que nous parviendrons à résoudre ensemble les problèmes. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2264

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1997, page 1420

Réponse publiée le : 27 février 1997, page 1420

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 février 1997